



Avec le soutien financier de la Commission européenne

PARTENARIAT STRATEGIQUE AIMF – COMMISSION EUROPEENNE

TERMES DE REFERENCE

**Chargé/e d'animation du réseau des villes Maghrébines
A TUNIS (TUNISIE)**

1. CONTEXTE

Les villes de l'espace de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) qui rassemble la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Lybie jouent un rôle croissant dans chacun de ces pays, à la faveur, notamment, des processus de décentralisation annoncés et en œuvre dans cet espace de cent millions d'habitants. Les Autorités locales de la région entretiennent d'ores et déjà des liens de fait, malgré les divergences existantes au niveau des Etats : gestion des migrants, gestion de l'urgence, des questions sanitaires, des migrants, ou en matière d'innovation et d'accès aux services essentiels. L'absence d'intégration de la région coûte chaque année entre un et deux points de croissance à chacun des pays¹.

Au niveau de l'Union du Maghreb arabe (UMA), les villes ont fait part de leur souhait de se rapprocher, notamment à l'occasion des Conférences des villes maghrébines organisées à Tunis en septembre 2017, en février 2018 à Nouakchott, et à Tunis du 14 au 16 octobre 2019. Ces réunions ont permis d'élire la Présidence du réseau à Nouakchott, définir le Siège à Tunis et convaincre le Secrétariat général de l'UMA d'associer les Autorités locales à son organisation. Ce réseau a pour objectif de renforcer l'intégration régionale par la base et les échanges entre villes. Il facilite les coopérations, les échanges d'expérience, et l'élaboration de plaidoyers dans les domaines de compétence des Autorités locales afin d'améliorer l'environnement légal, administratif et financier d'exercice de leurs fonctions.

2. OBJET DE LA MISSION

L'objet de la mission est d'accompagner la Mairie de Tunis et l'ensemble des autorités locales de la région, notamment en Tunisie, Libye, Mauritanie, Maroc, et Algérie dans la mise en place du réseau des villes maghrébines.

2.1 L'AIMF

L'AIMF est le réseau mondial des élus locaux francophones. Ensemble, ils nourrissent la vision d'une ville de demain porteuse d'une croissance durable et partagée, qui place l'homme au cœur du projet urbain. Ils développent une nouvelle forme de coopération qui combine une réflexion commune au plus haut niveau et une action de terrain qui donne la priorité à l'innovation et à l'expertise locale.

L'AIMF rassemble plus de 300 villes et Associations de villes dans 52 pays.

Elle a pour mission de porter la voix de ses membres pour faire prendre en compte leurs positions dans les différentes enceintes de décision, de faciliter l'incubation de projets et de mettre en œuvre des projets concrets en matière de développement urbain.

3. DESCRIPTIF DU POSTE

4.1 Missions

Sous la responsabilité du Secrétaire permanent de l'AIMF, et basé au sein de la Mairie de Tunis (Tunisie), le/la Chargé.e d'animation aura pour tâches :

- **L'animation du réseau : mobilisation des membres, rédaction de projets de documents constitutifs consensuels (charte, objectifs, modes de fonctionnement) ;**
- L'organisation de rencontres entre les villes de la région ;
- L'assistance technique en conception de projets auprès des villes demandeuses ;
- Concevoir, élaborer, rédiger, proposer, et suivre les projets concrets entrant dans les objectifs du réseau des villes d'ASE en coordination étroite avec le Secrétariat permanent de l'AIMF;
- Elaboration des messages et des stratégies de plaidoyer en vue de la prise en compte des problématiques Autorités locales ;

¹ Cf. M. Ferid Belhaj, Vice-Président Moyen Orient et Afrique du Nord de la Banque Mondiale, in interview *Jeune Afrique* n°3030 du 9 février 2019.

- Contribution à la stratégie de communication de l'AIMF, en la déclinant au niveau sous régional ;
- Rédaction des notes et rapports à l'intention des diverses instances de l'AIMF sur les sujets intéressant la sous-région
- Suivi de l'exécution du plan d'action annuel, assurer le reporting et le suivi-évaluation des activités ;
- Participation à la rédaction de rapports auprès de l'Union européenne
- Réalisation de toute autre activité nécessaire à la mise en œuvre du Partenariat stratégique AIMF-Union européenne.

4.2 Profil et expérience recherchés

Nature du poste : Chargé/e d'animation du réseau des Villes maghrébines

Profil

- Connaissances des problématiques liées au développement urbain au Maghreb ;
- Capacités rédactionnelles. Rédaction de notes de lecture. Rédaction de rapports pour les partenaires ;
- Capacité de management et de gestion de projet
- Capacité de mobilisation de fonds et de gestion ;
- Autonomie dans le travail et capacité de travail en groupe et de mise en réseau ;
- Connaissance des procédures de gestion de projet européennes sera un plus.

Formation et expérience

- Bac + 5 et 3 ans d'expérience dans les domaines des sciences politiques, sciences sociales, gestion, administration ;
- Une spécialité en gouvernance urbaine, urbanisme, géographie, relations internationales sera un plus ;
- Jouir de ses droits civils et politiques ;
- Maîtrise de l'arabe et du français ;
- Une maîtrise de l'anglais sera un plus.

4.3 Lieu de travail

Le travail s'effectue à la Mairie de Tunis (Tunisie).

Des missions ponctuelles dans l'ensemble des pays de l'UMA ou tout autre pays sont nécessaires à la mise en œuvre des activités.

3.4 Type de contrat

Contrat de services

3.5 Durée du contrat

Le contrat est établi pour une durée de 12 mois (renouvelable)

4. MODALITES DE RECRUTEMENT

4.1 Procédure

Le recrutement est effectué par l'AIMF et ses Partenaires, sur la base d'un appel à candidatures. Le dossier est évalué selon les critères du profil et de l'expérience recherché. Les candidats retenus participeront à des entretiens.

4.2 Dossier de candidature

Le dossier de candidature se compose d'

- une Lettre de candidature présentant la motivation du candidat, sa compréhension des enjeux du poste et de ses responsabilités ;
- un Curriculum Vitae détaillé ;
- une copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité.

Si le dossier est retenu, les documents suivants devront être fournis avant l'entretien avec l'AIMF :

- Copie certifiée conforme à l'original des titres, diplômes, attestations de qualification ;
- Certificat médical attestant que le (la) candidat(e) remplit les conditions d'aptitude physique nécessaires

Les dossiers de candidatures, rédigés en français, doivent être envoyés par courrier électronique exclusivement aux adresses suivantes : sp@aimf.asso.fr ; souad.sassi@email.ati.tn ; h.hassani@aimf.asso.fr; c.alfred@aimf.asso.fr

4.3 Calendrier

Le 27 août à minuit	Date limite de dépôt des candidatures
Début septembre 2022	Entretiens
Mi- septembre 2022	Date souhaitée de prise de fonctions